



## L'aquisition de la nationalité française

Par **Aghouiles yamani**, le **30/03/2017** à **20:26**

Bonjour je suis un algerien agé de 37 ans j'aimerais bien me renseigné au dujet de pere de ma grande mère né 1897 en algerie qui a fait deux ans et demi de service militaire durant la premiere guerre mondial j'aimerais savoir si j'aurais le droit d'avoir la nationalite française simplement merci de me repondre

Par **Visiteur**, le **30/03/2017** à **20:52**

Bonsoir

Non, vous n'avez pas droit à la nationalité française.

Mon grand père italien, est venu combattre aussi avec les légions Garibaldiennes n'est jamais devenu français pour cette seule raison, mais parce qu'ensuite il a fuit Mussolini et a travaillé dur en France.

Par **youris**, le **30/03/2017** à **21:33**

bonjour,

à l'indépendance de l'algerie en 1962, tous les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.

c'est le principe quand un pays devient indépendant.

salutations